

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
0413312804

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Convention de partenariat avec l'association Addiction Méditerranée.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département, dans le cadre de ses missions obligatoires, mène une politique de santé publique auprès des femmes. Il met en œuvre dans ses centres de protection maternelle et infantile des consultations de planification et de contraception ainsi que des consultations et visites à domicile pour le suivi des grossesses.

L'association Addiction Méditerranée quant à elle intervient précocement pour favoriser l'accès aux soins, réduire les risques sanitaires liés aux conduites addictives et prévenir les comportements à risques.

L'association se propose de mettre à disposition une consultation en tabacologie, une fois par semaine, au sein du centre de planification et d'éducation familiale de Saint Adrien à Marseille.

Dans le cadre de ce partenariat, les locaux mis à disposition par le centre de planification et d'éducation familiale de Saint Adrien ne font pas l'objet d'un loyer.

De même, les actions mises en œuvre par le personnel de l'association Addiction Méditerranée sont réalisées à titre gratuit.

Malgré les messages de santé publique, la consommation de tabac continue d'augmenter chez les femmes. Au-delà du risque de maladies, se pose le problème spécifique du tabagisme pendant la grossesse.

En effet, on estime que 36 % des Françaises sont fumeuses au début de leur grossesse et que 22 % fument encore lors du dernier trimestre de grossesse. De plus, 56 % des femmes qui ont arrêté de fumer lorsqu'elles étaient enceintes reprennent après l'accouchement. Les risques du tabagisme maternel sur le fœtus et le nouveau-né sont maintenant bien documentés.

La mise en place d'une consultation de tabacologie pendant la grossesse pour les femmes enceintes reçues en PMI s'intègre dans les missions de prévention en période périnatale.

Le public concerné par la consultation comprend l'ensemble des femmes enceintes reçues au sein du CPEF de St Adrien.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL